

**Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement**

TITRE

N° 9

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2012

---

RESPONSABILITÉ CIVILE DES PRATIQUANTS SPORTIFS - (N° 4231)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 9

présenté par

M. Berdoati, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

-----

**TITRE**

Compléter le titre par les mots :

« et à mieux encadrer la vente des titres d'accès aux manifestations sportives, commerciales et culturelles et aux spectacles vivants ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'insertion d'un article additionnel dans le texte.